

Les élus du CSE et les représentants du CSAP ont siégé en formation conjointe après une première discussion concernant les modalités de fonctionnement de la formation conjointe (cf. communiqué intersyndical).

## Information sur le règlement intérieur

- Les élus **CFDT** ont regretté que le règlement intérieur ait été publié courant janvier sur le site de l'ASNR dans la plus grande discrétion, sans que les élus en CSE et CSAP n'en soient informés.
- Les élus **CFDT** ont également regretté qu'aucune des demandes de modification du RI adressées au président de l'ASNR en janvier par courrier CFDT, CFE-CGC, CGT n'aient été prises en compte :
  - Placer l'exigence de séparation entre expertise et décision au niveau des activités dans leur ensemble et non par dossier.
  - Indiquer dans le RI que les chargés d'instruction et les décideurs ne peuvent pas être membres des GPE.
  - Intégrer dans le RI la notion de « délai de publication » des avis d'expertise et les définir dans le corps du texte ou indiquer que ceux-ci seront définis dans une procédure ASNR ou dans une future décision du Collège.
  - Reformuler l'article relatif à la prévention des situations de conflits d'intérêts afin de maintenir la synergie expertise-recherche ainsi que l'attractivité de l'ASNR.

## Information sur la cartographie des processus

Une cartographie des processus ASNR est en projet, elle couvrira l'ensemble des métiers.

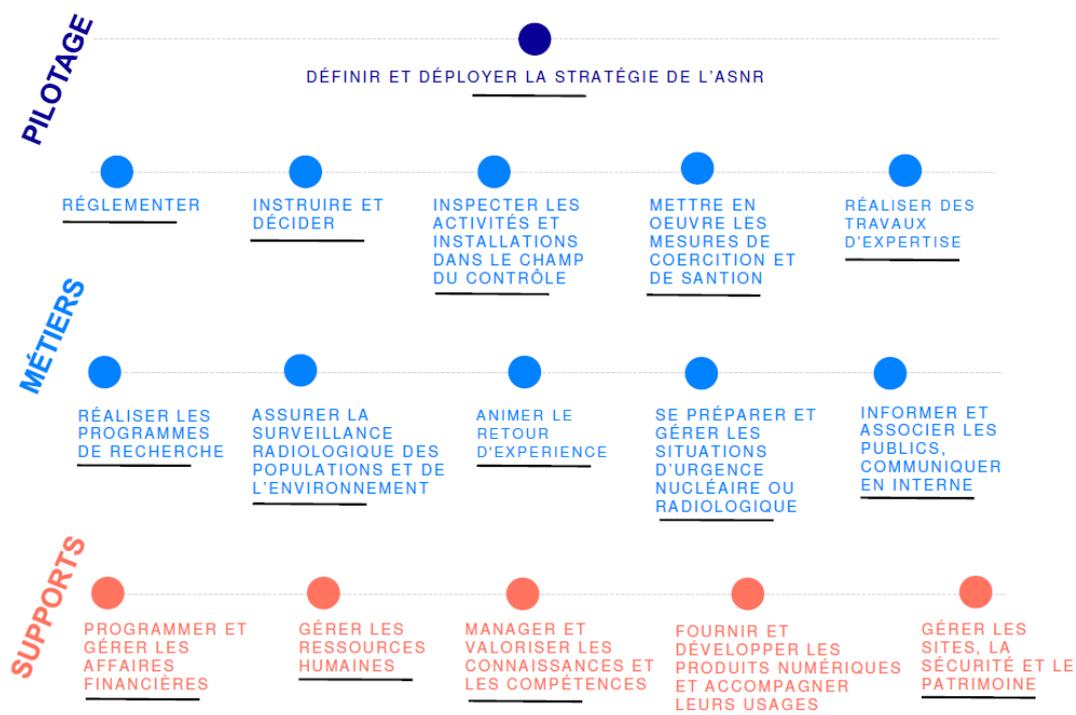


Figure 1 : projet de cartographie des processus

La mise en œuvre est considérée incontournable pour 2025 mais l'Administration n'a pas annoncé de date.

## Information sur les comités

L'administration est repartie des comités existants à l'IRSN et l'ASN, les comités sur un périmètre proche ont été réunis mais la comitologie reste très importante.

INSTANCES TRANSVERSES DE HAUT NIVEAU				
Séance du Collège				
INSTANCES TRANSVERSES DE HAUT NIVEAU – Pilotage DG				
COMEX				
CODIR (et CODIR thématiques)				
Comité d'investissement (CPI)				
Revue générale				
INSTANCES DE PILOTAGE : SUJETS METIERS			INSTANCES DE PILOTAGE : SUJETS TRANSVERSES	
Comité NPX	Comité réacteurs (REP, SMR, ESPN)	Comité LUDD (dont transport)	Comité Budget-Finances	Comité Achats
			Comité RH	Comité Valorisation des compétences
Comité recherche (dont COTRANS)	Comité urgence et post-accidentel	Comité surveillance	Comité Numérique-Data	Comité SSI
	DIR DIV plénière		Comité Sécurité-Patrimoine-SG	Comité ouverture à la société

Figure 2 : Comitologie de l'ASNR

Les élus CFDT demandent qu'un REX soit fait assez rapidement une fois la première phase de stabilisation du fonctionnement de l'ASNR passée. Il y a un risque fort d'un travail en silo avec des interfaces qui pourraient ne pas fonctionner de façon optimale dans une phase de construction qui nécessite plus que jamais des échanges accrus sur de nombreuses thématiques.

## Information sur le décret instaurant les instances représentatives du personnel pérennes

Ce décret décrira les attributions, le fonctionnement et les moyens des instances représentatives du personnel et le budget dédié aux activités sociales et culturelles.

Le projet de décret doit être transmis au Conseil d'Etat le 1er juillet. L'administration a programmé trois réunions de 2 heures les 21 et 31 mars et le 9 avril pour échanger avec les représentants du personnel. Elle portera le projet de décret auprès de la DGT (Direction générale du travail) et de la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique) et s'engage à porter les revendications des représentants du personnel sur lesquelles il n'y a pas de consensus avec l'administration de l'ASNR.

Mener un projet d'une telle ampleur dans un délai si contraint, avec aussi peu de temps d'échange, ne permettra pas de travailler sereinement sur un sujet dont l'importance est majeure.

## Information sur la note relative au contrôle déontologique du personnel de l'ASNR

L'administration a diffusé une note transitoire sur [les intranets](#) et organise un premier webinaire lundi 24 mars pour la présenter.

Les nouvelles dispositions concernant les activités soumises à déclaration ou autorisation voire interdites soulèvent un grand nombre de questions, notamment pour les salariés de droit privé. Devant la complexité de la thématique, le directeur général a proposé d'organiser une réunion technique avec les élus afin de remonter et traiter une grande partie des questions.

## Information relative aux dispositifs d'alerte en matière de risque psycho-social

La Direction générale a présenté son projet d'harmonisation et d'intégration des processus de prévention, d'alerte et traitement des RPS issus de l'IRSN et de l'ASN.

Les élus **CFDT** ont demandé qu'au-delà de cet objectif d'harmonisation, le projet vise également à améliorer les processus existants, sur la base d'un REX de l'existant. Ils ont d'ores et déjà identifié deux axes d'amélioration :

- Améliorer la perception des signaux faibles de mal-être au travail et l'identification des personnels concernés,
- Améliorer l'intégration de la problématique RPS dans une approche globale en santé, sécurité et conditions de travail, limitant les risques de travail en silo entre DRH, Direction des sites, de la sécurité et du patrimoine, services de prévention et de santé au travail.

Les élus **CFDT** ont par ailleurs souligné l'importance de l'attention portée aux RPS dans la situation actuelle chargée d'incertitude.

## Feuille de route de la mise en place de l'ASNR

La stratégie de l'administration est résumée par le schéma suivant :



La phase d'installation de l'ASNR couvrira 2025. Une feuille de route opérationnelle pour 2025 déclinant les orientations fixées par le Président et de recensement des priorités sera finalisée **mi-avril**.

La simple juxtaposition des équipes opérée au 1er janvier 2025 ne permet pas un fonctionnement satisfaisant. La transformation des fonctions transverses et supports sera conduite au niveau de chaque Direction dans le courant 2025. Il est prévu que chaque Direction puisse avancer à son rythme.

Les lignes directrices et les principes d'organisation pour la transformation des directions métiers seront définies **d'ici juin 2025**.

Les élus **CFDT** ont regretté que la transposition du corpus social IRSN qui représente un enjeu majeur pour les salariés n'apparaisse pas dans les éléments présentés par l'administration.

Ils ont exprimé leur crainte sur le caractère irréaliste du calendrier présenté pour la transformation des directions métiers.

Le élu CFDT ont réitéré leur demande que des points d'information réguliers soient faits aux représentants du personnel.

L'ensemble des élus ont demandé que ce point soit abordé à la prochaine formation conjointe, le 3 avril, lors d'un point dédié d'information et que toutes les réorganisations en 2025 fassent l'objet de consultations de la formation conjointe.

## Questions diverses

En réponse à plusieurs questions, l'administration a annoncé des présentations lors de la réunion de la formation conjointe du 3 avril :

- Calendrier de mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels
- Date de présentation à la formation conjointe du règlement intérieur d'entreprise
- Programme d'élaboration du Système de management intégré

Par ailleurs, l'administration nous a informé du changement au 1er avril, de l'outil de badgeage. Il s'agit d'un changement de nature contractuelle sans évolution des fonctionnalités.

**N'hésitez pas à réagir en contactant vos élus CFDT.**